



### Liminaire CSAL du 24 novembre 2023

Monsieur Le Président,

Ce CSAL est invité à se prononcer formellement sur l'adoption du règlement intérieur du CSAL de la DDFIP de Vacluse et évoquer le bilan du télétravail dans notre département en 2022.

En ce qui concerne le règlement intérieur, FO DGFIP 84 estime que la réunion des instances comité technique locale et comité d'hygiène et de sécurité dans une seule instance constitue une régression des droits des représentants des personnels. En effet, il n'est pas possible de modifier le règlement type présenté à nos organisations syndicales nationales le mois dernier. Du reste, elles ont elles-mêmes émis un avis défavorable à l'adoption du règlement intérieur du CSAR ! Comment tenir compte de spécificités locales dans de telles conditions ? Comment obtenir des droits supplémentaires par rapport à ceux inscrits dans le règlement type de la DGFIP ? La Direction Générale nous donne un bel exemple de son interprétation du dialogue social de qualité à la DGFIP, auquel elle se dit très attachée.

S'agissant du télétravail, FO DGFIP 84 défend et défendra toujours le droit individuel au télétravail, mais n'acceptera jamais que certains agents y soient poussés uniquement par la dégradation de leurs conditions de travail (fermeture de poste, éloignement des missions, réorganisation des services...), Or, de plus en plus de collègues nous signalent qu'ils ont le sentiment que le télétravail constitue une variable d'ajustement pour la Direction, octroyé ou restreint selon ses besoins, sans tenir compte des aspirations des télétravailleurs.

Par ailleurs, le développement du télétravail, du flex-office ou encore des espaces de co-working sont autant de prétextes pour réduire la taille des bureaux occupés par les agents de la fonction publique en général et de la DGFIP en particulier.

Cerise sur le gâteau, M. Cazenave, notre ministre délégué aux comptes publics, a fait, dans la Tribune Dimanche du 19 novembre, une grande publicité de la décision prise par le gouvernement de réduire de 25% les surfaces occupées par les administrations de l'Etat dans le but avoué de faire des économies sur le dos des agents publics,

Une fois n'est pas coutume, force est de constater que M. Cazenave donne raison aux militants FO DGFIP qui n'ont cessé de dénoncer les conséquences de la restructuration de la cité administrative d'Avignon sous couvert de rénovation énergétique : les espaces de travail des agents sont réduits, les surfaces par agent souvent inférieures à 10 m<sup>2</sup> !

Comme nous l'avons toujours affirmé, les prétendues « réformes ambitieuses » que nous subissons n'ont d'autre objectif que de détériorer un peu plus les conditions matérielles dans lesquelles les personnels tentent d'exercer de leur mieux leurs missions.

Où est l'ambition quand il s'agit de supprimer 1/4 de nos surfaces de travail ? Comment peut-on affirmer que le ratio des surfaces par agent est de 24 m<sup>2</sup> ? Non, nous n'avons pas tous des bureaux de cadres A++ !

Moins de surface, ce sera du télétravail forcé, ce contre quoi notre organisation syndicale s'est toujours élevée. En effet, quand les agents n'auront d'autre possibilité que d'aller travailler à la cafétéria (où les nouveaux projets de cités administratives prévoient d'installer des espaces de co-working) alors autant rester chez soi ! Ce sera tout bénéf pour l'administration qui ne gagnera pas seulement sur l'espace, mais aussi sur le mobilier, l'électricité, le chauffage... La sobriété énergétique a bon dos quand c'est le personnel qui trinque !

Après la suppression de la moitié des postes comptables en 5 ans, on a déjà donné au sujet de la rationalisation immobilière à la DGFIP !

Plus grave encore, cette décision préfigure de futures suppressions d'emplois sur lesquelles l'administration spéculait déjà pour diminuer les espaces de travail.

Pour FO DGFIP 84, cette annonce de M. CAZENAVE est inadmissible, elle ne peut que conduire à dégrader encore plus les conditions de travail des agents qui n'auront comme choix que de travailler entassés ou en télétravail subi !

Alors qu'au plus haut sommet de l'administration on reconnaît le manque d'attractivité de nos services, il n'est pas certain que les propos de M. CAZENAVE suscitent un réel engouement auprès d'éventuels candidats à la fonction publique ! Pour FO, chaque agent doit disposer de son propre bureau avec un espace de travail suffisant pour exercer ses missions.